

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2022

Envoyé en préfecture le 28/02/2022
Reçu en préfecture le 28/02/2022
Affiché le
ID : 056-215602525-20220224-2022_12-DE

L'an deux mil vingt-deux le vingt-quatre février, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune du TOUR DU PARC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle communale, sous la présidence de Mr MOUSSET François, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 18 février 2022

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de votants : 15

Présents : M. MOUSSET, Mme TOQUER, M. CRESPIN, M. DUFOUR, Mme LE JOUBIOUX, M. QUILLIEN, Mme RENARD, M. JADE, M. NICOLAZO, Mme OLLIVIER, Mme BASTILLE, Mme GOHIER, Mme TOUATI-BERTRAND.

Absents : M. OMEYER (pouvoir Mme TOQUER), Mme LAMOUREUX (pouvoir Mme TOUATI).

Secrétaire de séance : Mme TOQUER.

Le PV du conseil municipal du 27 janvier 2022 est approuvé à l'unanimité.

2022-12 - Budget annexe MOUILLAGES :

VU l'avis favorable à l'unanimité de la commission « Finances » du 16 février 2022,

M. MOUSSET expose que le compte administratif du budget annexe mouillages présente un excédent de clôture de fonctionnement de 15 884.81 € propre à l'exercice. Cet excédent doit être ajouté à l'excédent reporté de 12 819.80 €.
Le solde au 31/12/2021 en fonctionnement s'établit à + 28 704.61 €.

En investissement, il présente un déficit de – 7 956.02 €, ajouté au déficit reporté de 5 665.70 €. **Le solde au 31/12/2021 en investissement s'établit à – 7 956.02 €**

Le résultat global des deux sections est alors de + 15 082.89 €. Comme il n'y a pas de restes à réaliser, ce résultat constitue l'excédent définitif du budget annexe des mouillages.

Section de fonctionnement :

Le montant global des dépenses de fonctionnement s'élève à 35 210.83 € en 2021 contre 40 703.02 € en 2020. **Cette baisse s'explique par moins d'achat d'accastillage en 2021 et plus d'interventions en investissement.**

Les dépenses de fonctionnement comprennent la redevance versée à l'Etat au titre de l'AOT mouillages pour un montant de 12 151 € (art 651). Les charges de personnel (chap 012) de 5 000 € n'ont pas été versé cette année.

Le montant global des recettes de fonctionnement s'élève à 51 095.64 € en 2021 contre 40 405.92 € en 2020.

Pour l'exercice 2021, voici les fréquentations en contrats permanents sur les 5 zones autorisées :

	Mouillages plaisanciers	Mouillages professionnels
Banastère	58.33%	100%
Kermor	90%	Non concerné
Rouvran	92.85%	Non concerné
Castel	Non concerné	80%
Pencadénic	100%	79 %

Section d'investissement :

Les dépenses d'investissement 2021 sont le remboursement du capital sur l'emprunt souscrit en 2016 pour financer les travaux de réhabilitation et la dépense suivante :

- CELTIC MARINE SERVICES 10 689,60 € HT Remise en état de la zone de Pencadénic

Les recettes d'investissement 2021 sont les suivantes :

- 6 385,34 € d'amortissement sur les travaux d'installation des équipements de mouillage.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide d'approuver la présentation du compte administratif 2021 et du résultat définitif comme suit :

Libellés	REALISES		RESTES A REALISER		Excédent ou déficit après RAR de l'exercice 2021
	section de fonctionnement	section d'investissement	section de fonctionnement	section d'investissement	
Budget mouillage					
Déficit reporté		5 665,70 €			
Excédent reporté	12 819,80 €				
Recettes (hors excédent reporté)	51 095,64 €	12 051,04 €			
Dépenses(hors déficit reporté)	35 210,83 €	20 007,06 €			
Déficit de l'exercice		-7 956,02 €			
excédent de l'exercice	15 884,81 €				
Excédent de cloture					
Déficit de cloture					
Résultat global de cloture	15 884,81 €	-7 956,02 €			7 927,73 €
EXCEDENT CUMULE	28 704,61 €				15 082,89 €
DEFICIT CUMULE		13 621,72 €			

Annexes : comptes administratifs 2021 détaillés

François MOUSSET
Maire du TOUR DU PARC

